

Rapporteur : Madame Laurence RABUSSIER

**OBJET : Approvisionnement en engrais, produits phytosanitaires et gazons
Procédure d'accord cadre**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année le service cadre de vie doit procéder à son réapprovisionnement en engrais, produits phytosanitaires et gazons.

Ces fournitures ont été réparties en 3 lots

Le montant de cette dépense est estimé par le service à 29 000 € HT par an réparti de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| <i>- lot 1 - engrais et amendements</i> | <i>13 000 € HT</i> |
| <i>- lot 2 - produits phytosanitaires et moyens de lutte biologique</i> | <i>12 000 € HT</i> |
| <i>- lot 3 - graines de gazons et gazons fleuris</i> | <i>4 000 € HT</i> |

Pour cette opération la procédure d'accord cadre a été retenue, ce qui permet à chaque commande de remettre les entreprises en concurrence et ainsi de faire diminuer les coûts.

Quatre entreprises ont été retenues :

- NEHO*
- JOUFRAY DRILLAUD*
- EDP*
- SENDER*

L'accord cadre est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

* * * * *

VU le choix de la commission d'appel d'offres, en date du 8 janvier 2009,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au réapprovisionnement d'engrais, produits phytosanitaires et gazons pour la bonne marche du service,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'accord cadre avec les entreprises retenues,

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 823/6068/3200.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT